



## Assemblée générale

Distr. générale  
17 octobre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

## Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

### Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (A/57/467). Lors de l'examen de ce rapport, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires.

2. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général a été présenté conformément aux procédures énoncées dans son rapport sur les pratiques à suivre dans l'exécution de travaux de construction (A/36/643). À cet égard, on trouvera en annexe au présent rapport la lettre datée du 10 septembre 2002 que le Président du Comité consultatif a adressée au Secrétaire général. Comme indiqué dans cette lettre, le Comité a approuvé la présentation à l'Assemblée générale de la proposition relative à la construction d'un nouvel immeuble de bureaux dans le complexe des Nations Unies à Santiago.

3. Dans son rapport (A/57/467), le Secrétaire général indique qu'il est proposé de construire de nouveaux locaux parce qu'il faut reloger 63 fonctionnaires actuellement installés dans des locaux provisoires d'une superficie de 608 mètres carrés qui ne répondent pas aux normes de sécurité et offrent des conditions de travail inadaptées (A/57/467, par. 11). La construction proposée de trois nouveaux modules d'une superficie nette de 733 mètres carrés donnerait au bâtiment nord la forme en E qui était prévue à l'origine. Les nouveaux locaux envisagés permettraient d'allouer 615 mètres carrés pour accueillir les 63 fonctionnaires susmentionnés, 118 mètres carrés devant servir de locaux transitoires. Comme indiqué dans le rapport, cette configuration est fondée sur la superficie standard par personne recommandée par le Comité consultatif<sup>1</sup> et approuvée par l'Assemblée générale dans sa décision 31/425 (ibid., par. 13).



4. Les coûts de construction, qui sont ventilés au paragraphe 15 du rapport s'élèvent à 736 900 dollars au total. Le projet devrait nécessiter en tout quelque 14 mois de travail, dont 5 mois pour élaborer un plan d'étude d'ensemble, établir un plan de dépenses, lancer l'appel d'offres et adjudger le marché et 9 mois pour mobiliser les ressources et mener à bien les travaux de construction (ibid., par. 14). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la CEPALC avait mené une étude de pré faisabilité pour établir le plus précisément possible les prévisions de dépenses.

5. S'agissant des arrangements administratifs et mesures proposées pour financer le projet de construction (ibid., par. 20 à 23), le Comité note que le Secrétaire général propose de financer le projet à partir du solde qui restait sur le compte des travaux de construction en cours, lequel s'élevait à 8 753 000 dollars, en raison des intérêts créditeurs supplémentaires qui y avaient été comptabilisés. Compte tenu de l'affectation approuvée d'un montant de 7 711 800 dollars pour la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (voir résolution 56/270 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2002), le solde disponible du compte des travaux de construction en cours s'élève à 1 041 200 dollars.

6. Le Comité consultatif a en outre posé des questions sur la responsabilité de la gestion centralisée des travaux, qui serait confiée au Bureau des services centraux d'appui au Siège. Il a été informé que, comme le projet de la CEPALC était relativement modeste et clairement défini, et que le plan était inspiré des modules déjà existants, il suffirait que le Bureau des services centraux d'appui assure une supervision générale des travaux pour veiller au respect des normes et pratiques de l'ONU en matière de construction. Les fonctionnaires en poste de la Section de la planification, de la conception et des biens immobiliers hors siège de la Division de la gestion des installations du Bureau pourraient donc absorber sans mal la charge de travail supplémentaire.

**7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser la construction des trois nouveaux modules, d'une superficie totale brute de 733 mètres carrés, aux fins d'agrandir le bâtiment nord du complexe des Nations Unies à Santiago. Il recommande également à l'Assemblée d'autoriser l'ouverture d'un crédit de 736 900 dollars aux fins de financer les coûts estimatifs de construction, par prélèvement sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours.**

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 8 (A/31/8 et Add.1 à 26), document A/31/8/Add.4.*

## Annexe

### **Lettre datée du 10 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/CN.1/R.1199), daté du 24 juin 2002, sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago. Le Comité note que le rapport est soumis conformément aux procédures énoncées dans son rapport (A/36/643), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/237 du 21 décembre 1982, concernant la nécessité d'informer le Comité une fois que le Secrétaire général a établi la nécessité de construire de nouveaux locaux ou de procéder à des travaux d'aménagement importants de locaux existants.

Comme indiqué au paragraphe 12 du rapport, il est proposé de construire de nouveaux locaux pour reloger 63 fonctionnaires actuellement installés dans des locaux provisoires de qualité inférieure aux normes requises et offrant des conditions de travail inadaptées. Il est proposé d'ajouter trois nouveaux modules d'une superficie nette de 733 mètres carrés, qui donneraient au bâtiment nord la forme en E prévue à l'origine et permettraient d'allouer 615 mètres carrés pour accueillir le personnel susmentionné, les 118 mètres carrés restants devant servir de locaux transitoires.

Le Comité note, comme indiqué aux paragraphes 15 et 16, que le coût total du projet d'agrandissement du bâtiment nord devrait s'élever à 736 900 dollars, qui se répartiraient de la manière indiquée au paragraphe 16 du rapport, et que la durée totale des travaux de construction est estimée à 14 mois, dont 5 mois pour élaborer un plan d'étude d'ensemble, établir un plan de dépenses, lancer l'appel d'offres et adjuger le marché, et 9 mois pour mobiliser les ressources et mener à bien les travaux de construction.

Le Comité note en outre que le Secrétaire général propose de financer le nouveau projet de construction à Santiago à l'aide du solde qui restait sur le compte des travaux de construction en cours qui, comme indiqué au paragraphe 23 du rapport, s'élevait à 8 558 000 dollars<sup>a</sup> au 31 décembre 2001, en raison des intérêts créditeurs supplémentaires qui y avaient été comptabilisés. Compte tenu de l'approbation de l'affectation d'un montant de 7 711 800 dollars pour la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (voir résolution 56/270 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2002), le solde qui resterait sur le compte des travaux de construction en cours serait donc de 846 200 dollars.

Dans ces conditions, et compte tenu des informations communiquées par les représentants du Secrétaire général au cours des débats du Comité consultatif sur la question ainsi que de l'étude de préféabilité menée par la CEPALC afin d'établir le plus précisément possible les dépenses que ce projet occasionnerait, le Comité approuve l'intention du Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale une

<sup>a</sup> Montant corrigé oralement pendant les débats sur la question (le montant indiqué dans le rapport était de 8 453 000 dollars).

proposition touchant la construction de trois nouveaux modules d'une superficie totale supplémentaire de 733 mètres carrés aux fins d'agrandir le bâtiment nord à la CEPALC à Santiago. Le Comité approuve en outre la proposition tendant à ouvrir un crédit de 736 900 dollars aux fins de financer les coûts estimatifs de construction par prélèvement sur le solde du compte des travaux de construction en cours, compte tenu des assurances reçues selon lesquelles le montant définitif ne dépasserait pas les prévisions actuelles.

Le Président  
(*Signé*) C. S. M. Mselle

---